RÈGLEMENT COMPÉTITION - LA FÊTE DU TOUR

// ARTICLE 1 :	NATURE DE LA MANIFESTATION	PAGE 1
// ARTICLE 2 :	LES ÉPREUVES - LES HORAIRES	PAGE 1
// ARTICLE 3 :	INSCRIPTION	PAGE 2
// ARTICLE 4 :	DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS	PAGE 2
// ARTICLE 5 :	CONDITIONS D'ACCÈS AUX ÉPREUVES	PAGE 3
// ARTICLE 6 :	REMISE DES DOSSARDS	PAGE 3
// ARTICLE 7 :	RÈGLEMENT CONTRE LA MONTRE	PAGE 4
// ARTICLE 8 :	RÈGLEMENT RANDONNÉE CYCLISTE	PAGE 4
// ARTICLE 9 :	RÈGLEMENT COURSE GLOBAL	PAGE 5
// ARTICLE 10 :	ANNULATION D'UN CONCURRENT OU DE L'ÉPREUVE	PAGE 6
// ARTICLE 11 :	DÉLAIS DE RÉTRACTATION	PAGE 6
// ARTICLE 12 :	ASSURANCE	PAGE 6
// ARTICLE 13 :	AIDE MÉDICALE	PAGE 7
// ARTICLE 14 :	DÉVELLOPPEMENT DURABLE	PAGE 7
// ARTICLE 15 :	OBJETS TROUVÉS/PERDUS	PAGE 7
// ARTICLE 16 :	DROIT À L'IMAGE	PAGE 7

Règlement course de la Fête du Tour

« L'inscription d'un concurrent et /ou sa participation à la compétition (ou une partie) implique automatiquement et de plein droit son acceptation pleine et entière des règles présentées dans ce document ».

// ARTICLE 1 : NATURE DE LA MANISFESTATION //

La SARL FRENCHMAN CONNECTION affiliée à la FFC organise à Libourne une épreuve cycliste contre la montre ainsi qu'une épreuve de masse basée sur les quais de Libourne le Dimanche 30 Mai 2021.

Deux formules sont proposées :

// Contre la montre individuel (formule chronométrée sans classement)
// Randonnée cycliste (formule non chronométrée - sans classement)

Le parcours est un circuit en ligne entre Libourne et Saint Emilion.

L'organisateur se réserve le droit d'adapter ou de modifier à tout moment le contenu des présentes conditions. En cas de modification le règlement en vigueur au jour de la course sera appliqué.

// ARTICLE 2 : LES ÉPREUVES ET LES HORAIRES //

Samedi 29 Mai

Retrait des dossards dans les communes de Libourne et St Emilion

Dimanche 30 Mai

7h à 8h30 : Retrait des dossards à *Libourne uniquement*

7h30 : Ouverture du SAS pour le contre la montre

8h/9h: Départ du contre la montre individuel toutes les minutes

---

9h: Ouverture des SAS pour la randonnée cycliste

9h30 : Départ de la randonnée cycliste

// ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS //

L'inscription par internet ne peut se faire que via les liens mis en place sur les sites internets de la mairie de Libourne et la mairie de St Emilion (voir ci-dessous) :

- MAIRIE DE LIBOURNE : https://www.libourne.fr
- MAIRE DE SAINT-EMILION : https://saint-emilion.org

TARIFS

	CONTRE LA MONTRE	RANDONNEE CYCLISTE
LICENCIE FFC	30€	5€
NON LICENCIE FFC	32€ (inclus 2€ de pass journée)	7€ (inclus 2€ de pass journée)

L'organisateur se réserve le droit de refuser l'inscription de toute personne à motif légitime. En cas de refus de l'inscription, toute demande de dommages-intérêts outre le remboursement des frais d'inscription est exclu.

Chaque inscription est strictement personnelle et nominative. Chaque inscription fait l'objet de l'attribution d'un numéro de dossard strictement personnel et non transférable à une tierce personne. Toute cession ou transmission du dossard à un tiers est interdite. Toute infraction à cette interdiction entrainera la disqualificationdu participant qui est considéré comme une ursupation d'identité, passible du pénal.

Aucune inscription ne sera validée si le concurrent ne présente pas la totalité des documents demandés.

// ARTICLE 5 : DATE LIMITE D'INSCRIPTION //

La date limite des inscriptions : DIMANCHE 9 MAI 2021

Tous les documents nécessaires à l'inscription devront être envoyés au plus vite pour permettre une meilleure organisation.

// ARTICLE 4 : CONDITIONS D'ACCÈS AUX ÉPREUVES //

Lors de votre inscription (CLM & Randonnée) vous devrez obligatoirement nous indiquer l'estimation de votre niveau afin que nous puissions organiser les SAS de départ :

1 - Cycliste lent

2 - Cycliste moyen

3 - Cycliste rapide

L'épreuve est ouverte aux cyclistes masculins et féminins aisni qu'aux Handisports licenciés ou non. L'âge requis pour participer au CLM est de 18 Ans (2003) à la date de l'épreuve et l'âge requis pour participer à la randonnée cyliste est 12 ans (2009) à la date de l'épreuve. Pour tous les particpants mineurs, lors de l'inscription en ligne les parents devront remplir une autorisation parentale.

// ARTICLE 4 : REMISE DES DOSSARDS //

Lors de l'inscription en ligne, tous les cyclistes devront faire le choix du lieu sur lequel il souhaite retirer leur dossard.

LIBOURNE : Quai d'Amade (Confluence)
ST EMILION : Salle Polyvalente - Grand Pontet

Tous les participants recevront au moment du retrait de dossard :
° Un bidon collector
° Une plaque de cadre vélo (+ puce chronométrqiue pour le CLM)

Au passage de la ligne d'arrivée les participnats recevront un ravitaillement finisher.
(une bouteille d'eau & barre énergétique)

L'engagement se fait individuellement, il n'est définitif qu'à réception du dossier complet.

Le dossier d'engagement doit comprendre :

Pour les licenciés FFC
Une photocopie de la licence FFTRI saison 2020 - 2021
Le règlement des frais de participation

Pour les non-licenciés FFC
Le document « Pass Journée » dûment rempli et signé
Le certificat médical datant de moins de 1 an à la date de l'épreuve

Ø - Toutes licences hors FFC n'est acceptées

// ARTICLE 12 : REGLEMENT DU CONTRE LA MONTRE //

Seuls les concurrents munis de leur plaque vélo accrochée à leur vélo et leur puce chronométrique (adhesif sur la tige de selle) sont autorisés à entrer dans les SAS

- Avant l'épreuve -
Les concurrents doivent se présenter à l'entrée des SAS, casque sur la tête, jugulaire attachée, 30 minutes avant votre départ.

Votre heure de départ vous sera comminquée par mail dans la semaine de la course.

- Pendant l'épreuve -
Les cyclistes partiront toutes les minutes. Il est interdit de se mettre dans la roue d'un autre concurrent. C'est une épreuve chronométrée sans classement. Il n'y aura pas de podiums ni de récompenses. Les cyclistes seront informés par texto de leur résultats.

// ARTICLE : REGLEMENT RANDONNÉE CYCLISTE //

Seuls les concurrents munis de leur plaque vélo accrochée à leur vélo sont autorisés à entrer dans les SAS. La randonnée cycliste est une épreuve sans classement et non chronométrée.

- Avant l'épreuve -
Les concurrents doivent se présenter à l'entrée des SAS, casque sur la tête, jugulaire attachée.

- Départ de l'épreuve -
Un départ fictif sera donnée à 9h30 précise, la voiture ouvreuse de l'organisation roulera à 25KM/H afin de sécuriser les cyclistes lors de la traversée du centre ville de Libourne.

Le départ officiel sera donné au KM 3 (niveau du Rond-point de la départemetale 1089), quand l'organisateur depuis la voiture ouvreuse agitera le drapeau de départ.

// ARTICLE : REGLEMENT COURSE GLOBAL //

Les épreuves se disputent selon les règles édictées par la FFC et le règlement de l'organisateur. Les concurrents s'engagent en tout état de cause à les respecter. L'inscription d'un concurrent aux épreuves implique automatiquement et de plein droit son acceptation des règlements FFC et du présent règlement.

- Pour votre sécurité le port du casque est obligatoire.
- Vous avez l'entière responsabilité de votre vélo le jour de la course. Vérifiez qu'il n'y ait pas de soucis mécaniques et que tout soit fixé sur votre vélo en toute sécurité.
- Des crevaisons et autres problèmes techniques du type surgonflage peuvent survenir lors de la course. Soyez préparés à ce type de problème.
- Votre vélo doit être conforme aux règles de la Fédération Française de Cyclisme.
- Les roues lenticulaires sont autorisées selon le règlement FFC (sauf en cas de vent fort)
- Les concurrents ont l'obligation de respecter les règles du code de la route. Ils sont notamment tenus de rouler sur le côté droit de la chaussée. Il est également interdit de jeter les éventuels déchets sur le parcours cycliste.
- Les athlètes n'ont aucunement le droit d'être accompagnés en vélo sur le circuit cycliste.
- Une « zone consigne » sera installée à proximité des SAS afin que les cylcistes puissent y déposer des affaires personnelles.
- Chaque cycliste est individuellement responsable pour toute réparation et incident à vélo. L'organistion prévoit une voiture ouvreuse et voiture balai.
- Il n'y aura ni classement ni podium à l'arrivée.

CIRCULATION SUR LES ROUTES

Attention, nous avons le droit de passage prioritaire sur les routes et intersections, cependant « Il est impératif que chaque athlète respecte le code de la route. »

Les services d'ordre du type Police, Gendarmerie et bénévoles sécuriseront au maximum la route, soyez prudents en arrivant aux carrefours et à tous moments. Un imprévu est très vite arrivé.

// ARTICLE 17 : ANNULATION DE L'ÉPREUVE //

Dans l'hypothèse où l'épreuve est annulée,
l'organisation s'engage à rembourser tous les cyclistes à hauteur de 80% du prix de l'inscription + les 2€ du pass journée pour les non-licenciés FFC.

// ARTICLE 18 : DÉLAI DE RÉTRACTATION //

La prestation proposée étant une prestation de services de loisirs fournie à une date déterminée, l'acheteur ne bénéficie d'aucun délai de rétractation (article L.121-20-4 du code de la consommation).

Toute inscription est ferme et définitive.

En cas d'annulation de l'inscription ou de non-participation à l'épreuve de la part du cycliste, le participant ne pourra pas prétendre à un remboursement des droits d'inscription.

// ARTICLE 20 : ASSURANCE //

L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile organisateur agréée par la Fédération Française de Cyclisme en cas de dommages corporels, matériels et pertes pécuniaires causés à autrui.

Les concurrents sont :

- Soit licenciés à la FFC ils bénéficient donc de l'assurance responsabilité civile + dommages corporels + assistances (si le concurrent est licencié « compétition »)

- Soit non licenciés ils doivent souscrire un « PASS JOURNEE » qui les garantit uniquement en
- responsabilité civile en complément de leur responsabilité civile. Ils leur sont vivement conseillés de prendre contact avec leurs assureurs personnels ou de leur fédération pour les garanties accidents corporels et assistances.

Les licences UFOLEP ne sont pas valables

Il est rappelé que lors de collision entre athlètes, les dommages au vélo sont systématiquement exclus du contrat de base de la FFC y compris en responsabilité civile
(pour les licenciés FFC, les non licenciés et les licenciés hors FFC)

Les concurrents sont couverts par une assurance individuelle accident rattachée à leur licence FFC. Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables des vols, pertes, et accidents consécutifs à un mauvais état de santé ou de non-respect du code de la route.

Le matériel des concurrents reste sous leur entière responsabilité tout au long de l'épreuve. Il leur appartient de souscrire les assurances complémentaires éventuelles notamment pour les dégâts matériels.

// ARTICLE 21 : AIDE MÉDICALE //

Des secouristes seront situés au départ et à l'arrivée de la course cycliste.

« L'organisation tient à préciser que vous courrez l'épreuve en toute connaissance de cause de votre état de santé et qu'elle ne saurait être tenue responsable de vos blessures et dommages encourus pendant la course liés à votre état de santé ».

// ARTICLE 23 : CHARTE DÉVELOPPEMENT DURABLE //

Par respect pour l'environnement, les concurrents veilleront à ne pas laisser sur les parcours leurs éventuels déchets. L'organisateur met à disposition des « Zones de Propreté » identifiées sur lesquelles ils devront déposer leurs déchets et emballages divers. Il y aura également sur le site de compétition des containers de Tri sélectif. Tout triathlète qui ne respecte pas ces dispositions s'expose aux sanctions prévues par la FFTRI.

// ARTICLE 24 : OBJETS TROUVÉS/PERDUS //

Nous vous rappelons que l'organisation n'est pas responsable des objets que vous pourriez perdre.

Tout objet trouvé pourra être ramené au retrait des dossards. Tout objet perdu pourra être récupéré au même endroit.

Après le 15/06/2021, tous les objets non réclamés seront mis au rebut.

// ARTICLE 25 : DROIT À L'IMAGE //

Les concurrents autorisent expressément l'Organisateur de la compétition ainsi que leurs ayant droits tels que les partenaires, médias et autres à utiliser les images fixes ou animées (audiovisuelles) sur lesquelles les concurrents pourront apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la compétition, sur tous supports existants ou inventés dans l'avenir, y compris les supports promotionnels et/ou publicitaires et/ou institutionnels, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la Loi, les règlements et les traités en vigueur, y compris les prolongations éventuelles apportées à cette durée.